

LES FEUX DE CHEMINÉES



Saviez-vous que...

La créosote, qui est un dépôt formé par les gaz de combustion, s'accumule sur les parois de la cheminée et des tuyaux de fumée au fil du temps. Cette matière combustible doit être retirée minimalement une fois par année, et ce, via un bon ramonage ! Nous recommandons cependant de ramoner l'installation à toutes les 5 cordes de bois brûlées.

Un bon ramonage consiste à nettoyer l'ensemble des composantes de l'appareil de chauffage, ce qui comprend la cheminée, les tuyaux de fumée (entre l'appareil et la cheminée) et l'appareil de chauffage. Plusieurs facteurs peuvent influencer l'accumulation de créosote, vérifiez régulièrement dans la cheminée. Une accumulation de 3 mm (1/8 po) présente un risque d'incendie

Ne brûlez que des bûches sèches. Évitez tout autre combustible tel que du bois traité ou peint, du plastique et d'autres déchets. Les produits toxiques qu'ils dégagent augmentent la formation de créosote et peuvent vous empoisonner. (Les foyers et les poêles à bois ne sont pas des incinérateurs !).

IMPORTANT : Les cendres chaudes doivent toujours être disposées dans un contenant métallique muni d'un couvercle. Ce contenant doit être déposé à l'extérieur et éloigné de toute matière combustible. Ces cendres doivent reposer de 3 à 7 jours avant d'être disposées.

